



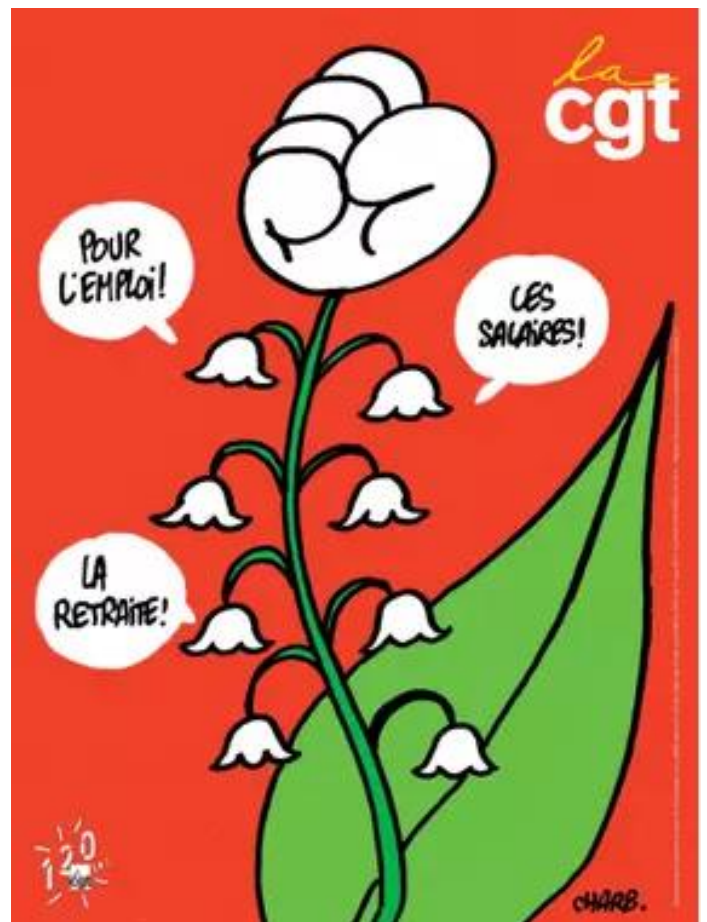
La journée du 1er mai : passé, présent et avenir



La fête internationale telle qu'elle est célébrée de nos jours tire son origine des combats du mouvement ouvrier pour obtenir la journée de huit heures, à la fin du XIXe siècle. Aux États-Unis, la grève générale du 1er mai 1886 pour obtenir 8 heures de travail par jour est largement suivie. Ils sont environ 340 000 dans tout le pays. En 1889, l'Internationale ouvrière (aussi connue sous le nom de Deuxième Internationale ou Internationale Socialiste) se réunit à Paris, à l'occasion du centenaire de la Révolution française et de l'exposition universelle. Elle décide de faire de chaque 1er mai une journée de manifestation avec pour objectif la réduction de la journée de travail à huit heures (soit 48 heures hebdomadaires, le dimanche seul étant chômé).

La revendication de la journée de 8 heures est encore portée par les organisations ouvrières du monde entier le 1er mai 1891. En France, le contexte est plus répressif qu'il ne l'était l'année précédente. À Fourmies, petite ville textile du

Nord proche de la frontière belge tout juste sortie d'une longue grève, le patronat a menacé de licenciement les ouvriers qui arrêteraient le travail. Il a obtenu du préfet qu'il mobilise un important dispositif de maintien de l'ordre ce 1er mai. Près de 200 manifestants arrivent sur la place et font face à 300 soldats d'infanterie. Ces derniers tirent sur les manifestants qui tentent d'obtenir la libération de grévistes interpellés dans la matinée et emprisonnés dans la mairie. Les affrontements se soldent par neuf morts, dont quatre jeunes femmes âgées de 17 à 20



ans et un enfant de 10 ans. Ces morts, devenus martyrs, vont devenir un symbole de la République répressive et de classe. Avec ce nouveau drame, le 1er mai s'enracine dans la tradition de lutte des ouvriers européens. Les militants épinglent une églantine écarlate, fleur traditionnelle du Nord, en souvenir du sang versé.

Ce n'est que le 23 avril 1919 que le Sénat ratifie la journée de huit heures et fait du 1er mai suivant une journée chômée. Puis le 24 avril 1941, le maréchal Pétain instaure officiellement le 1er mai comme « la Fête du Travail et de la Concorde sociale ». Ce jour devient férié, chômé et payé. L'églantine rouge, associée à la gauche, est remplacée par le muguet.

Aujourd'hui, la Fête des Travailleurs (toujours appelée Fête du travail par les conservateurs) est commémorée dans la plupart des pays ayant institué une telle fête par un jour férié chômé : le 1er mai.

La journée de 8 heures n'est plus aujourd'hui une revendication mais un acquis grâce à la lutte de nos anciens. Cependant, la fête du 1er Mai reste toujours un moment de rencontre, de défense des droits et de revendications des travailleurs.

Les revendications sont nombreuses, puisque des réformes iniques ont fragilisé les droits des travailleurs en France en ce début du 21ème

siècle (dont la loi travail El Khomri, l'élargissement de la fracture sociale, la réforme des retraites imposée à coups de 49-3, la réduction des droits à l'assurance chômage, l'inflation non compensée par une hausse des salaires...).

Le 1er mai est aussi l'occasion de la revendication d'une paix juste et durable partout où la guerre fait rage.

La CGT est de nature pacifiste : elle n'est pas en guerre contre un pays, un peuple ou une catégorie de la population. Son combat, elle le mène avec les travailleurs contre des idées néfastes :

– contre les idées libérales et destructrices de lien social, destructrices du service public et de bonnes conditions de travail.

– contre les idées de différenciation des droits en fonction de son origine véhiculées par l'extrême-droite, résurgence de fascisme puant qui surgit à nouveau.

Alors ne boudons pas notre plaisir, retrouvons-nous à Strasbourg

le 1er mai 2024 à 10h00, pour défendre nos droits et la paix

départ du Palais Universitaire de Strasbourg et manifestation festive jusqu'au jardin des deux Rives.

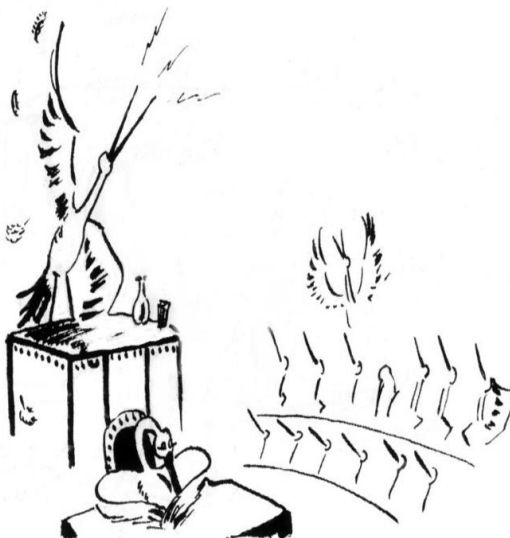
Retour sur notre Assemblée Générale 2024

Ça n'était plus arrivé depuis quelques années : la salle était trop petite pour accueillir de façon optimale tous les participants. L'année prochaine, il faudra voir pour enlever les tables et disposer les chaises en mode conférence.

L'ambiance était chaleureuse et agréable.

Le maître de cérémonie, l'œil rivé sur son chronomètre, a pu tenir et faire tenir le timing défini au préalable.

Les débats ont été riches, bon nombre de nos syndiqués ayant pris la parole.



Les interventions de nos camarades représentant le Bureau National, la Commission Exécutive Nationale et les départements limitrophes ont été particulièrement appréciées.

Le buffet concocté par un Schilikois amateur de bonne chère a connu un franc succès, même si certaines contraintes alimentaires n'avaient pas pu être prises en compte à temps. La section s'engage à y être plus attentive l'an prochain.

Les charognards

Notre ministre de la Fonction Publique est aussi ministre de la transformation de la Fonction Publique. Titre donc bien choisi et que M. Guérini a sans doute voulu rappeler en annonçant devant les médias que le licenciement dans la fonction publique “n’est pas un tabou”.

Il est de bon ton de s’en prendre aux fonctionnaires, souvent taxés d’incompétence ou de branleurs par les mêmes médias à la solde des puissants. Rappelons donc que le fonctionnaire peut déjà être licencié pour faute grave ou insuffisance professionnelle.

Pourquoi donc en parler ?

La Cigogne est un oiseau migrateur qui anticipe les coups de froid. Elle émet donc quelques hypothèses en cette période de vents mauvais :

1) En cette ère de vaches maigres pour le budget de l’État (moins de rentrées d’argent en 2024), le gouvernement, libéral dans sa pensée et dans ses actes, fait le choix de diminuer des dépenses utiles pour les citoyens plutôt que de faire participer les ultra-riches qui se gavent à l’effort collectif (pour notre ministère il s’agira notamment de 15 millions d’économie au titre de la masse salariale et de 1,8 milliards de dépenses de fonctionnement général). Pour faire oublier cette politique de classe à quelques mois d’élections, le gouvernement allume donc un contre-feu (encore un !) pour faire oublier que la défense des faibles et des travailleurs, ce n’est pas son business. « Allons donc jeter en pâture du fonctionnaire à la vindicte populaire », méthode du “bashing anti-fonctionnaire” qui a déjà fait ses preuves. Allons sous-entendre que le fonctionnaire grève le budget de l’État et “n’en branle pas une” en pariant que le petit peuple oubliera pendant quelque temps qui est à l’origine de son malheur. La CGT rappelle que ce sont les agents qui œuvrent au service public et font rentrer l’argent pour le fonctionnement de la boutique. Halte à la démagogie !

2) Insidieusement, cette sortie de notre ministre fait également partie du projet de suppression des corps de fonction publique à faire accepter par l’opinion publique, c’est-à-dire le projet de suppression du statut de la fonction publique et de l’avancement salarial régulier. Le salaire au mérite est une des composantes de cette réforme. Cette suppression du statut qui permettrait d’avoir des agents plus malléables aux réformes libérales et destructrices du service public, que nous subissons hélas déjà de façon accrue depuis plus d’une décennie avec le démantèlement des CAP et des CHSCT, le recours accru aux contractuels, la perte de pouvoir d’achat... La CGT rappelle que le statut du fonctionnaire est une garantie d’indépendance face aux pressions de tout ordre et que ce sont les agents de la fonction publique qui garantissent le fonctionnement de l’État et le service public. N’oublions pas que ce sont eux qui ont assuré un service minimum en période de Covid, notamment dans le secteur hospitalier. Alors halte à la démagogie de la part des charognards du libéralisme et destructeurs du lien social et du service public !

LE GOUVERNEMENT VEUT LEVER LE "TABOU DU LICENCIEMENT" DES FONCTIONNAIRES



Pétition pour une Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Après les négociations sur la Santé au niveau de la Fonction Publique et celle sur le volet Prévoyance, s'ouvrent au niveau de notre ministère les négociations sur le contenu de cette PSC en matière de santé et de prévoyance (voir notre article sur le sujet dans notre [Cigogne n° 1 2024](#)). Cette Protection Sociale Complémentaire pour les agents, fonctionnaires et contractuels doit s'appliquer au cours de l'année 2025.

Bien que revendiquant un droit effectif et plus large à une sécurité sociale intégrale (100 %) financée par les cotisations sociales, la CGT s'inscrit dans ces négociations afin d'obtenir un socle de garanties importantes dans l'offre santé. Une offre qui inclura la solidarité inter-catégorielle, la prise en charge "Employeur" de la cotisation santé pour tous les actifs et retraités et le rajout d'une couverture Prévoyance (incapacité de travail, inaptitude, invalidité, handicap et décès).

En effet, bien que l'accord fonction publique prévoit une participation de l'employeur à la PSC à hauteur de 50 %, les projections tarifaires actuelles montrent que ce sont les revenus les plus faibles et les familles monoparentales qui paieront, si rien ne change, le prix fort dans leur participation à la cotisation PSC.

La Fédération CGT Finances et son Union Fédérale des Retraités (UFR) appellent les personnels du ministère, actifs et retraités, à signer et faire signer massivement la pétition demandant la prise en compte de ces revendications :

« La CGT Finances et son UFR exigent que les retraité-e-s du Ministère ne soient pas les grands oubliés de la négociation en cours et qu'ils et elles bénéficient au même titre que les actifs de la participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 50 % de la cotisation PSC tenant compte des solidarités inter-générationnelles. Il importe aussi que la prévoyance (incapacité de travail, de l'inaptitude, de l'invalidité, handicap et du décès) y soit ajoutée et traitée en même temps que la couverture santé. »

Vous trouverez ci-dessous le lien (hélas non accessible depuis nos PC pro) vers cette pétition : <https://chnq.it/yXQXGrkgw5>

Sinon, pour une impression papier et « tournée » dans vos services :

https://www.cgffinances.fr/IMG/pdf/petition_psc_13122023-1.pdf

Les pétitions signées devront être retournées à Gilles STREICHER au PCR – Strasbourg
Simonis

Info DRFiP67 sur l'expérimentation de la semaine en 4 jours

Lors du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 11 avril dernier, notre direction locale a annoncé qu'elle fera remonter la candidature de deux services du département pour l'expérimentation de la semaine en 4 jours : l'un de direction et l'autre de réseau.

Au vu des informations glanées par la Cigogne, tous les services du département ne sont pas dans le périmètre de candidature. Les chefs des services contactés ont dû faire remonter la liste des volontaires de leur service.

Comme nous l'avons déjà exposé dans un article précédent (dans la Cigogne n° 3 2024), les incidences probables de cette expérimentation sur les conditions de travail des agents sont nombreuses : impact sur le

télétravail, charge de travail journalière plus importante entraînant fatigue et perte de concentration... La CGT reste dubitative sur cette expérimentation.

Y aura-t-il suffisamment de candidats dans un service pour faire remonter une candidature ? La suite du feuillet « Réformes inutiles à la DGFIP » au prochain épisode...

Pour adhérer :



on est moderne hein !